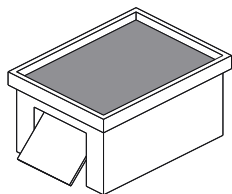
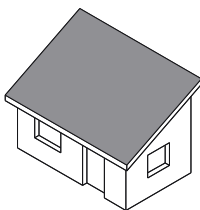


LE TOIT

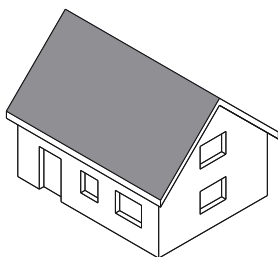
Les formes de toits



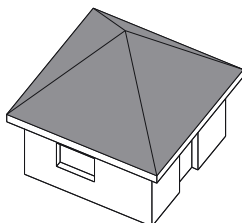
toiture-terrasse



toit à un seul versant



toit à deux versants



toit à quatre versants

fig. 6.1

types de toits

■ Le **toit** ou la **toiture** : ensemble des parois inclinées et/ou horizontales (dans le cas d'une toiture-terrasse) qui couvrent une construction. Le toit comprend les éléments qui composent la couverture ainsi que les ouvrages qui la supportent. Il existe plusieurs types de toit (fig. 6.1) :

- Le **toit plat** ou **toiture-terrasse** (voir chapitre n°-4).
- Le **toit à un seul versant** appelé aussi **toit à une pente**.
- Le **toit à deux versants**.
- Le **toit à quatre versants** ou **toit en pavillon**.

■ L'**avant-toit** : partie débordante d'un toit au-delà du mur de façade.

■ Le **comble** : ensemble constitué par la couverture et la charpente. Par extension, désigne également le volume intérieur délimité par les *versants* de toiture et le dernier plancher. Selon la configuration de cet espace, on distingue :

- Le **comble perdu** : comble non habitable, soit parce que les bois de la charpente occupent une grande partie de l'espace, soit parce que la hauteur disponible est insuffisante. Le comble perdu n'est visité que pour des travaux d'entretien ou de réparation.
- Le **comble accessible** appelé aussi **comble habitable** ou **comble aménageable** : comble qui peut être habité car la charpente occupe un volume réduit (fermes ou pannes reposant sur des murs) et la hauteur libre moyenne est suffisante. Ce type de comble est souvent éclairé par des fenêtres de toit ou des lucarnes.

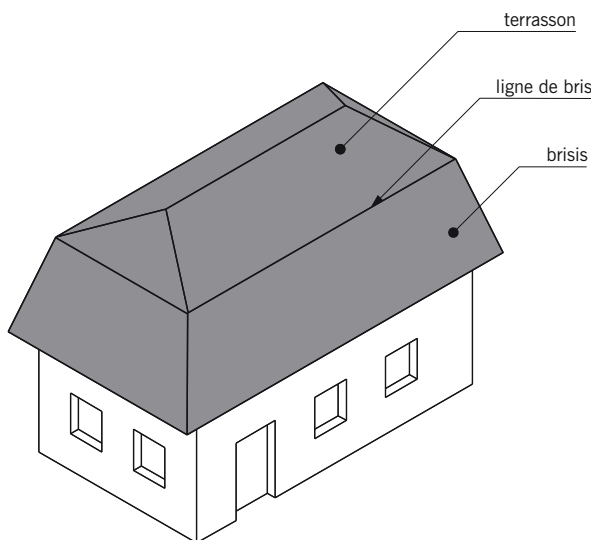


fig. 6.2

comble à la Mansart

LE TOIT

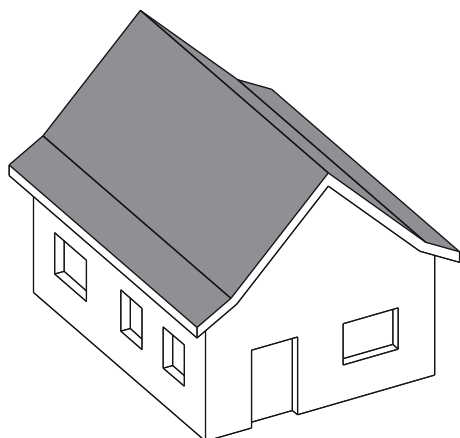


fig. 6.3

comble retroussé

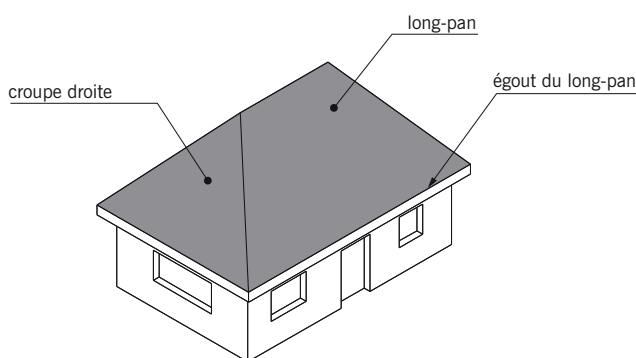


fig. 6.4

croupe droite

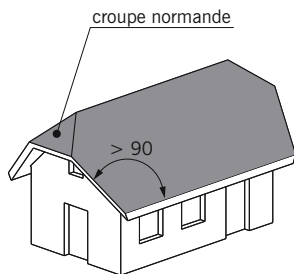
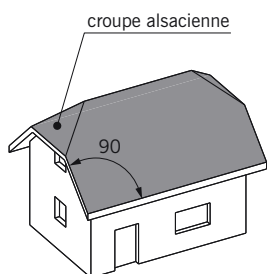


fig. 6.5

croupes débordantes

■ Le **comble à la Mansart** appelé aussi **comble mansardé** ou **comble brisé** : comble du nom de l'architecte François Mansart, dont chaque côté est composé de deux pans d'inclinaison différente (fig. 6.2) :

- Le **terrasson** : versant supérieur du comble, peu incliné,
- Le **brisis** : versant inférieur fortement incliné. L'arête formée par la rencontre des deux versants est appelée la **ligne de bris** ou **ligne de brisis**.

On appelle **mansarde** ou **pièce mansardée** tout local situé dans un comble brisé.

■ Le **comble retroussé** (fig. 6.3) : comble dont les pans de toiture sont composés de deux parties. La partie inférieure, peu importante, est moins inclinée que la partie supérieure.

■ Le **galetas** : désignait autrefois l'étage situé dans un comble et éclairé par des lucarnes ou des châssis à tabatière.

■ La **soupenne** : petit local situé sous la pente d'un comble.

■ Le **grenier** : comble accessible non habité.

■ La **croupe** : petit versant de forme généralement triangulaire situé à l'extrémité d'un comble, entre deux arêtiers. On distingue plusieurs types de croupes :

- La **croupe droite** dont l'**égout** est perpendiculaire aux égouts des longs-pans (fig. 6.4). Dans le cas contraire, la croupe est dite **biaise**.
- La **croupe débordante** qui forme un avant-toit. Elle peut être **alsacienne** ou **normande** (fig. 6.5).
- La **demi-croupe** : nom donné à toute croupe partielle dont l'égout est placé plus haut que les égouts des longs pans.

■ L'**appentis** (fig. 6.6) : toit à un versant dont le **faîtage** prend appui sur un mur. Par extension, on nomme appentis une petite construction adossée à un bâtiment plus haut.

■ L'**auvent** (fig. 6.6) : petit appentis servant à protéger de la pluie une porte ou une fenêtre. L'auvent est appelé **marquise** lorsqu'il

est constitué de vitrages supportés par une ossature métallique.

■ **Le versant** (fig. 6.6) : pan incliné d'une toiture.

■ **La noue** (fig. 6.6) : arête rentrante inclinée formée par la rencontre de deux versants de toiture. C'est la ligne de rencontre des eaux de ruissellement.

■ **La rive** (fig. 6.6) : extrémité latérale d'un versant. La rive est **droite** si elle est perpendiculaire à l'égout et **biaise** dans le cas contraire.

■ **Le faitage** ou le **faîte** (fig. 6.6) : arête longitudinale supérieure formée par la rencontre de deux versants de toiture. Par extension, désigne l'ensemble de la partie supérieure d'un comble.

■ **L'arêtier** (fig. 6.6 et 6.7) : arête saillante inclinée formée par la rencontre de deux versants de toiture. C'est la ligne de partage des eaux de ruissellement.

■ **Le long-pan** (fig. 6.7) : versant le plus long d'une toiture délimité à son sommet par le faitage et à sa base par l'égout.

■ **L'égout** (fig. 6.7) : ligne basse d'un versant bordée par une gouttière ou un chéneau.

■ **La souche de cheminée** (fig. 6.7) : partie de cheminée qui s'élève au-dessus du toit. Elle peut être maçonnée ou métallique. Dans ce dernier cas, elle est parfois appelée **sortie de toit**.

■ **L'accident de toiture** : désigne tout élément qui dépasse de la toiture telles que les souches de cheminée, les sorties de cheminée, les lanternes d'aération...

■ **La mise hors d'eau** : étape dans la construction d'une habitation correspondant au moment où les murs et la toiture sont achevés. Les travaux intérieurs peuvent alors commencer à l'abri des intempéries.

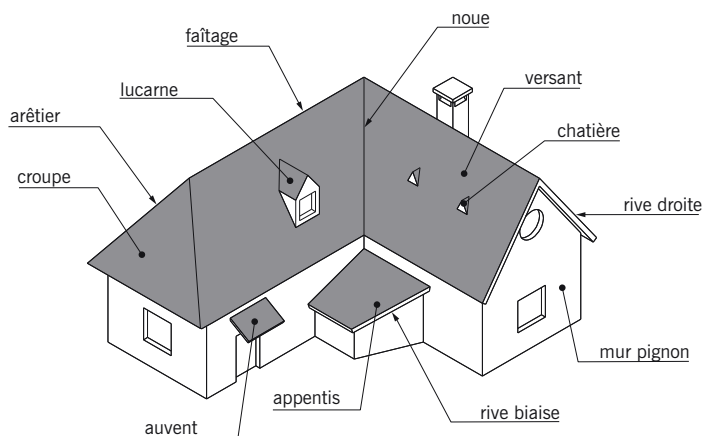


fig. 6.6

mots de la toiture (1)

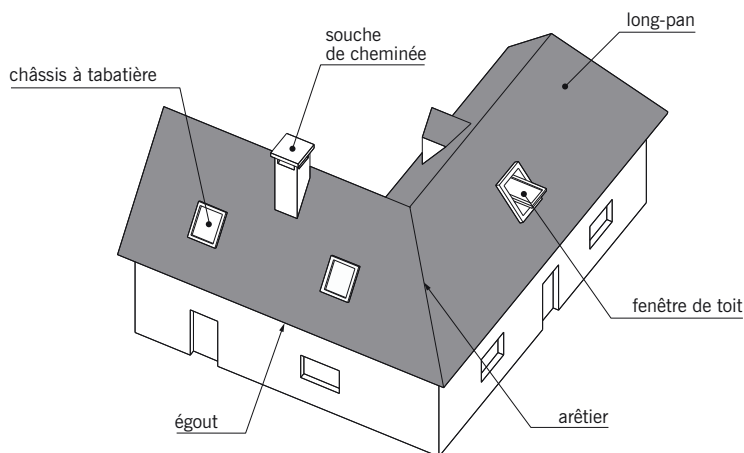


fig. 6.7

mots de la toiture (2)

Les lucarnes et les autres ouvertures

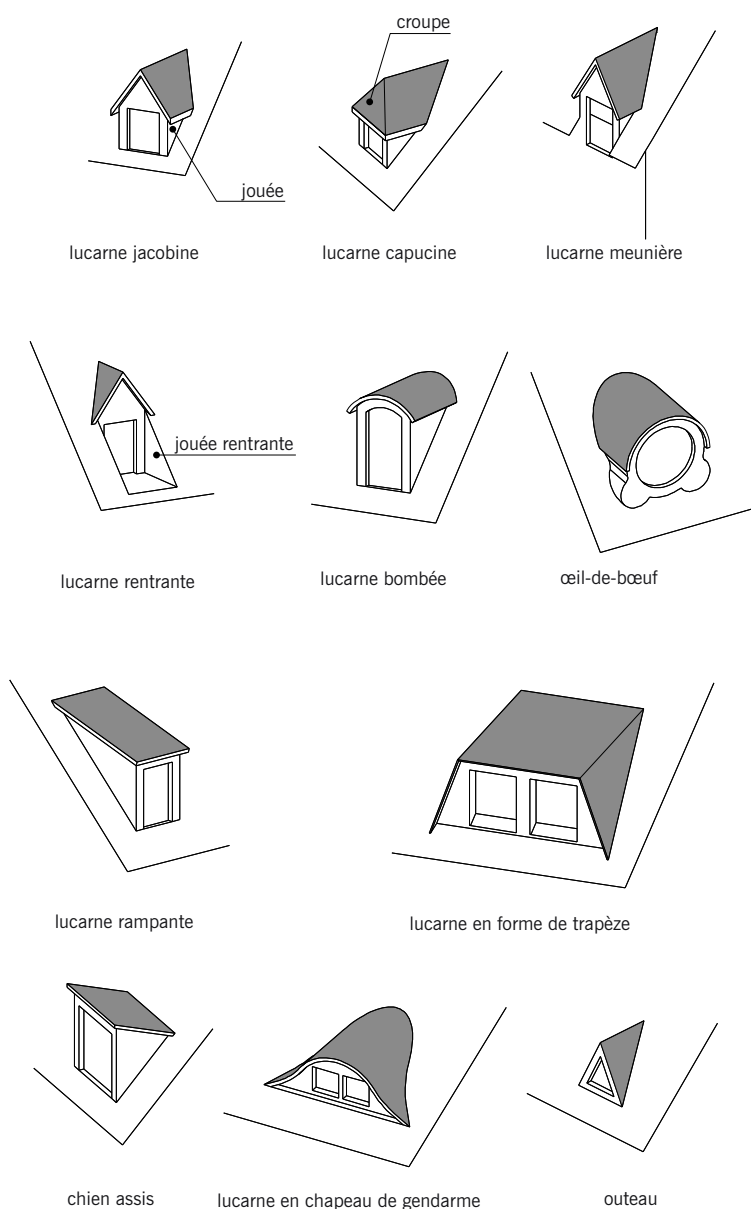


fig. 6.8

différents types de lucarnes

■ La **lucarne** : ouvrage édifié sur un toit et comprenant une ou plusieurs ouvertures destinées à éclairer et à aérer le comble. Une lucarne comporte généralement :

- Une façade dans laquelle est placée la fenêtre.
 - Deux côtés appelés *jouées*.
 - Un toit composé d'une petite charpente supportant les éléments de couverture.
- On distingue plusieurs types de lucarnes. Les plus courantes sont (fig. 6.8) :
- La **lucarne jacobine** appelée aussi **lucarne à chevalet**.
 - La **lucarne capucine** qui diffère de la précédente par la présence d'une croupe frontale.
 - La **lucarne meunière** ou **lucarne pendante**, semblable à la lucarne jacobine mais établie à l'aplomb de la façade.
 - La **lucarne rentrante** qui est disposée en retrait par rapport au toit.
 - La **lucarne bombée** ou **lucarne cintrée**.
 - La **lucarne en œil-de-bœuf** ou **œil-de-bœuf** dont la fenêtre est circulaire ou ovale.
 - La **lucarne rampante** dont la toiture est à une seule pente.
 - La **lucarne en forme de trapèze** ou **lucarne hollandaise** : lucarne rampante dont les *jouées* sont inclinées.
 - La **lucarne retroussée** ou **chien assis** dont la pente du toit est contraire à celle de la toiture principale.
 - L'**outeau** : petite lucarne dont la façade est rectangulaire ou triangulaire.
 - La **lucarne en chapeau de gendarme** éditée surtout sur les couvertures en chaume ou en ardoise.

■ La **jouée** : face latérale d'une lucarne de forme généralement triangulaire, réalisée en maçonnerie ou en panneaux de bois. Elle est souvent saillante, mais, parfois, peut être rentrante (fig. 6.8).

■ La **chatière** (fig. 6.6) : petite ouverture disposée sur une toiture pour assurer l'aération du comble. Le plus souvent, cette ouverture est intégrée à un élément de couverture appelé tuile chatière (voir chapitre n° 7).

■ Le **châssis à tabatière** ou le **vasistas** (fig. 6.7) : cadre vitré, fixe ou ouvrant, en métal ou en plastique, disposé suivant la pente du toit et servant à éclairer et ventiler. Les fabricants de tuiles commercialisent des châssis à tabatière dont les formes sont spécialement adaptées aux éléments de couverture (voir chapitre n° 7).

■ La **fenêtre de toit** (fig. 6.7) : fenêtre particulière destinée aux toitures. Elle se substitue de plus en plus au châssis à tabatière car elle est à la fois plus maniable et offre une surface vitrée plus importante.

■ La **verrière** : partie de toit vitrée et composée d'un cadre souvent métallique et de remplissages en verre. Par extension, ce mot désigne aussi des ouvrages plus importants, similaires aux vérandas, dont la partie supérieure inclinée est incorporée au toit, en totalité ou en partie (fig. 6.9). Ce terme s'applique aussi aux ouvrages constitués de deux fenêtres assemblées, l'une verticale, fixe ou ouvrante, située en façade et l'autre oblique placée en toiture (fig. 6.10).

■ Le **lanterneau** (fig. 6.11) : désigne une petite construction, établie sur une toiture et dont les ouvertures permettent d'éclairer et de ventiler les combles. Aujourd'hui, on appelle souvent lanterneau le dispositif mis en place sur une toiture-terrasse, composé d'un cadre et d'un vitrage minéral ou synthétique assurant un éclairage zénithal.

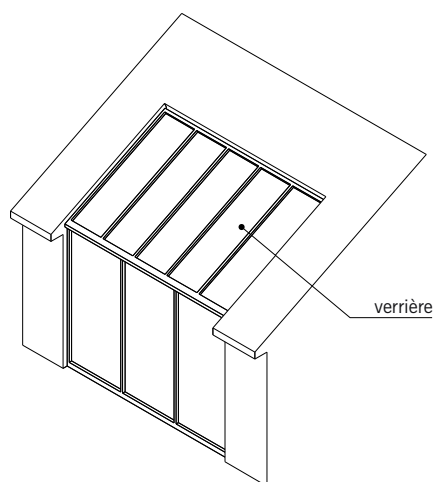


fig. 6.9

exemple de verrière

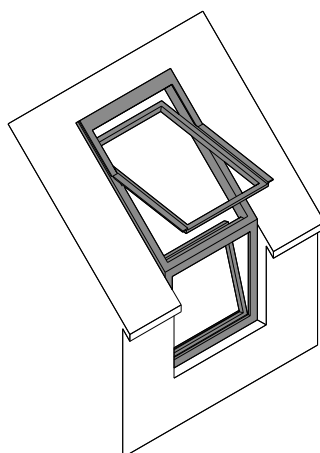
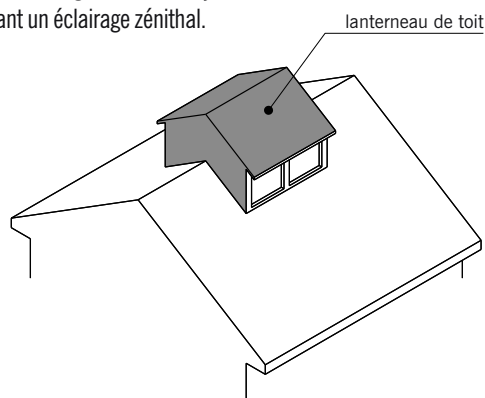
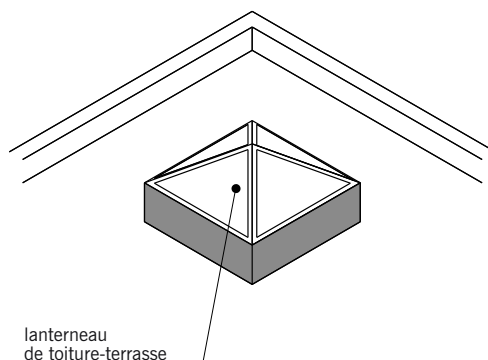


fig. 6.10

verrière constituée de deux châssis



lanterneau de toit



lanterneau de toiture-terrasse

fig. 6.11

lanterneaux

